

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_86

OBJET : Marché de travaux pour la réalisation de la ZA du Moulin Neuf à Entre-deux-Guiers

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 22 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont Isère) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont Savoie) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz)

Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN.

CONSIDÉRANT, la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les travaux de démolition de la friche de la papeterie à Entre-deux-Guiers dans le cadre de l'« AAP recyclage friche » sous maîtrise d'ouvrage EPFL de Savoie,

CONSIDÉRANT la vocation future du site classé Ue et à vocation de zone d'activité économique à aménager par la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT les délais de l'« AAP recyclage friche » qui nécessite que l'ensemble des factures soient payées avant le 31/12/2024,

CONSIDÉRANT la consultation sous la forme d'un accord cadre pour les travaux de réalisation de la ZA du Moulin Neuf,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'appel d'offre présenté en séance,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **RETIENT** le groupement GUINTOLI/EHTP/EGBF/CARE TP
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'accord-cadre, mono attributaire pour des travaux de terrassement, réseaux et voiries sur la ZA du Moulin Neuf.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 29 mai 2024



La Présidente,
Anne LENFANT.